

Cas pratique

CITE DE L'ENERGIE,[®]
MODELE EN MATIERE DE
MOBILITE



Etabli le: 12.02.2007
Actualisé le: 04.08.2008

Aperçu



Entrée de la centrale de mobilité badenmobil

En Suisse, près d'un quart de l'énergie est consommée dans le domaine de la mobilité. Il est donc important que la politique énergétique englobe également ce domaine. Une mobilité moins gourmande en énergie a, en outre, des avantages économiques et écologiques très directs. Elle a également une incidence sur la qualité de l'habitat et sur la qualité de vie. Le programme SuisseEnergie pour les communes et l'Association Cité de l'énergie[®] soutiennent les communes dans leur politique énergétique, en comparant les performances de la politique énergétique de plus de 130 communes certifiées Cité de l'énergie[®], en évaluant leur qualité et en développant des produits et des prestations destinés à promouvoir l'engagement des communes en matière de politique énergétique. Ceci s'applique également au domaine de la mobilité.

Exemples dans le canton d'Argovie

A la mi-novembre 2006, la **ville de Baden** a été récompensée pour ses activités dans le domaine de l'énergie par le label Cité de l'énergie[®] Gold – la plus haute distinction du programme Cité de l'énergie. Avec plus de 75 % du total des points pouvant être accordés pour la mise en œuvre de mesures, elle a atteint un niveau auquel ne sont parvenues jusqu'ici que sept autres communes suisses. Ce sont en particulier les mesures dans le domaine

de la mobilité ainsi que de l'aménagement du territoire et des constructions – deux des six domaines sur lesquels porte l'évaluation globale de la politique énergétique – qui ont contribué à ce succès.

C'est essentiellement grâce à la bonne desserte de la ville par les transports publics, ainsi qu'à la centrale de mobilité créée dans le cadre du programme badenmobil et aux conseils de mobilité destinés aux entreprises, que la ville de Baden est devenue une Cité de l'énergie[®] modèle, en matière de mobilité.

D'autres communes du canton d'Argovie ont également été récompensées par le label Cité de l'énergie[®]. Dans la commune de **Turgi** qui compte quelque 2500 habitants et fait partie des communes Cité de l'énergie[®] de petite taille, la Bahnhofstrasse (rue de la Gare) a été transformée en une « rue pour flâner » attrayante et à très faible circulation. Environ 75 % des quartiers d'habitation ont, par ailleurs, été aménagés en zone 30 afin de réduire le trafic.

Avec son action « Churzi Wäg » (« prenez les raccourcis »), la commune **Magden** (de plus de 3000 habitants) avait déjà réalisé, en 2001, une campagne exemplaire visant à faire connaître les liaisons piétonnes par le plus court chemin. Une carte destinée aux piétons a été élaborée dans ce cadre pour être remise aux personnes intéressées. Un emplacement de véhicules Mobility et différentes installations Bike + Ride complètent l'offre de la commune.

La Cité de l'énergie[®] d'**Aarau** (environ 16 000 habitants), ainsi que les communes environnantes, ont récemment réalisé une carte comportant des informations relatives à la mobilité. Elles présentent ainsi, de manière simple, l'offre hautement qualitative de cette commune, en matière de mobilité.

Description



Desserte attrayante par les transports publics

Contexte

De nombreuses communes, dans le canton d'Argovie et ailleurs, s'appuient sur les prestations offertes par SuisseEnergie pour les communes et par l'Association Cité de l'énergie[®] pour initier une démarche dans le domaine de l'énergie et de la mobilité. Elles demandent, par exemple, un conseil de démarrage dans le domaine de la mobilité ou effectuent un inventaire basé sur les critères de Cité de l'énergie[®] afin d'élaborer ensuite un programme de politique énergétique. Elles bénéficient, dans cette démarche, des expériences faites par plus de 130 Cités de l'énergie. Les champs d'activité du domaine de la mobilité, qui font l'objet d'une évaluation, sont décrits dans la section ci-après. Suivant où elles se situent dans le processus de mise en œuvre, les communes ont la possibilité d'obtenir le label Cité de l'énergie[®] ou de se faire reconnaître en tant que « Partenaire en processus ».

La ville de Baden, Cité de l'énergie[®] Gold, compte environ 17 000 habitants et 22 000 salariés. Elle est bien intégrée dans le réseau des transports publics. Elle est également facilement accessible au trafic individuel

motorisé grâce aux raccordements à l'autoroute A1, à Baden Dättwil et Neuenhof. Marquée par les problèmes liés au tunnel du Baregg sur la A1, dans les années 1980 et 1990, et cherchant de nouvelles solutions, la ville a ancré la gestion de la mobilité dans son plan d'aménagement 1998.

Baden se préoccupe depuis de nombreuses années déjà des problèmes d'énergie et de mobilité et s'efforce de promouvoir une politique énergétique durable et adaptée à l'évolution future.. Toutefois, son entrée formelle au sein de Cité de l'énergie[®] est relativement récente.

Offre

La commune dispose de nombreuses possibilités pour mettre en place une mobilité durable et néanmoins attrayante en ce qui concerne les alternatives à la voiture. Cité de l'énergie[®] offre une bonne vue d'ensemble des mesures pouvant être mises en place dans le domaine de la mobilité .

Gestion de la mobilité dans l'administration

- Sensibilisation à une mobilité durable
- Véhicules de l'administration

L'administration de la commune incite ses collaborateurs à utiliser le bus, le train ou le vélo pour se rendre au travail ainsi que pour les déplacements professionnels, en mettant en place, par exemple, un règlement du remboursement des frais favorisant ces modes de transports, et en participant aux frais d'abonnement pour les transports publics ([Management de la mobilité dans les entreprises](#)). D'autre part, lors de l'acquisition de véhicules communaux, l'efficacité énergétique constitue un critère important.

Réduction du trafic, stationnement

- Gestion des places de parking
- Axes principaux
- Zones à vitesse limitée, zones de rencontre
- Aménagement de l'espace public

Les places de stationnement au centre de la commune sont payantes et leur utilisation est limitée dans le temps. Les principaux axes du réseau routier assurent leur fonction de canalisation du trafic individuel motorisé, mais leur utilisation est aussi hautement sécurisée pour les transports publics et le trafic lent (p. ex. par des voies polyvalentes). Les quartiers d'habitation ainsi que les zones commerciales et le centre ville sont aménagés en zones 30 ou de zones de rencontre ([Zones à vitesse limitée](#)).

Mobilité douce

- Réseau piétonnier, signalisation
- Réseau cycliste, signalisation
- Aménagement de places de stationnement pour vélos

Un réseau dense de voies piétonnes et cyclistes dessert le territoire de la commune, notamment les destinations importantes. Les parcours sont signalisés et aménagés de manière à ce que les déplacements s'effectuent en toute sécurité ([Système de guidage pour piétons](#)). Les utilisateurs de vélos disposent d'installations de stationnement attrayantes, en nombre suffisant, et bien réparties. ([Stationnement des vélos dans les communes](#)).

Transports publics

- Qualité de l'offre des transports publics
- Priorité aux transports publics
- Mobilité combinée

La ville s'engage activement en faveur d'une offre attrayante en matière de transports publics, sur son territoire. Les bus circulent dans des voies séparées et disposent de feux prioritaires afin de leur éviter les bouchons et ralentissements. Des offres attrayantes de mobilité combinée (p. ex. Car-Sharing, cartes journalières « Commune ») sont proposées aux habitants. ([Promotion du CarSharing dans les communes](#)).

Marketing de la mobilité

- Information et conseils en matière de mobilité
- Manifestations et actions visant à promouvoir la mobilité durable

La commune motive la population à analyser son comportement en matière de mobilité, à prendre plus souvent le train, le bus et le vélo, à se déplacer plus fréquemment à pied et à utiliser la voiture de manière plus efficace grâce à des informations disponibles en tout temps, p. ex. sur Internet, ainsi qu'à des campagnes organisées périodiquement. ([« En ville, sans ma voiture » et « Plans de localité axés sur la mobilité »](#)).

Les autres domaines du catalogue de mesures de Cité de l'énergie[®] sont présentés ci-après. Les mesures relatives à l'aménagement du territoire et aux constructions sont particulièrement importantes puisqu'elles définissent des bases conceptuelles et stratégiques qui vont avoir une incidence directe sur la mobilité.

- aménagement du territoire, constructions (notamment la planification du trafic);
- bâtiments communaux et installations (notamment la comptabilité énergétique);
- approvisionnement, dépollution (notamment l'utilisation des rejets de chaleur);
- organisation interne (notamment la collaboration avec les partenaires extérieurs);
- communication, coopération (notamment les campagnes de sensibilisation et d'information).

Une commune qui initie le processus de Cité de l'énergie[®] effectue généralement un inventaire complet couvrant l'ensemble des domaines. Elle est accompagnée dans cette démarche par un conseiller Cité de l'énergie. Les communes des cantons d'Argovie et de Berne, cantons partenaires de Mobilservice, ont, en plus, la possibilité de bénéficier d'une séance de conseil pour examiner plus particulièrement le potentiel d'action dans le domaine de la mobilité.

Les communes membres de l'Association Cité de l'énergie[®] reçoivent une subvention lorsqu'elles font appel à un conseiller Cité de l'énergie et à des experts choisis. Elles peuvent aussi obtenir gratuitement des conseils pour la mise en œuvre de mesures et sont invitées à des rencontres d'échange d'expériences.

Expériences

La politique énergétique de la ville de Baden a été récompensée par le label Cité de l'énergie[®] Gold. Les performances réalisées peuvent ainsi être mises à profit de manière ouverte et transparente par d'autres communes.

A Baden, des infrastructures routières importantes ont été mises en service entre 2002 et 2006 (pont de Siggenthal, 3^e conduit du Baregg, système d'horaires de Rail 2000, arrêt « Mellingen Heitersberg » du RER, contournement d'Ennetbaden, y compris la fermeture de la « Schiefe Brücke »). Le volume de trafic reste élevé mais s'est stabilisé. Comme on s'y attendait, l'ouverture du 3^e conduit du tunnel du Baregg n'a que très faiblement déchargé les itinéraires de déviation sur le territoire de la commune. La priorité accordée aux bus a eu pour effet de minimiser les retards des transports publics qui roulent, aujourd'hui, avec des véhicules modernes. A Mellingen Heitersberg, arrêt nouvellement créé du RER, on observe une augmentation de la fréquence de passagers et une utilisation accrue de l'installation P+R. La centrale de mobilité badenmobil connaît également une progression réjouissante du nombre de clients.

Le trafic a diminué dans une grande partie des quartiers d'habitation grâce à des mesures simples. Dans le centre, des zones piétonnes attrayantes invitent les passants à faire des achats. Les places de parking au centre ville sont gérées de manière à ce que les tarifs couvrent les charges d'exploitation.

Lors des forums sur la circulation – plates-formes ouvertes sur le thème de la mobilité et des transports – organisés en 2003, la planification du trafic de la ville de Baden a été évaluée de manière positive par les participants.

Profil

Moyens de transport

- ✓ mobilité piétonne
- ✓ mobilité cycliste
- ✓ mobilité combinée
- ✓ transports publics
- ✓ transports individuels motorisés
- ✓ transports de marchandises

Motifs de déplacements

- ✓ déplacements domicile-travail
- ✓ déplacements pour les achats
- ✓ déplacements pour les loisirs
- ✓ déplacements professionnels
- ✓ déplacements pour rendre service
- ✓ déplacements domicile-école

Domaines d'action

- ✓ prestation de service
- ✓ marketing
- ✓ management de la mobilité
- ✓ planification du trafic et du territoire
- ✓ véhicules et équipements

Importance de la commune

- ✓ < 5'000 habitants
- ✓ 5'000 – 10'000 habitants
- ✓ 10'000 – 20'000 habitants
- ✓ > 20'000 habitants

Type de commune adapté au projet

- ✓ ville / agglomération
- ✓ commune résidentielle située à l'extérieur d'une agglomération
- ✓ commune à forte densité d'emploi
- ✓ commune rurale
- ✓ commune touristique

Durée de mise en œuvre du projet

- 6 mois
- ✓ 1 an
- ✓ 2 ans
- ✓ 5 ans

Coût d'investissement

- ✓ faible (< Fr. 10'000.--)
- ✓ moyen (Fr. 10'000.-- - Fr. 50'000.--)
- ✓ élevé (> Fr. 50'000.--)

Frais d'exploitation annuels

- ✓ faibles (< Fr. 5'000.--)
- ✓ moyens (Fr. 5'000.-- - Fr. 20'000.--)
- ✓ élevés (> Fr. 20'000.--)

Remarques

Les coûts d'un inventaire et d'une certification Cité de l'énergie® varient en fonction de la structure et de la taille de la commune. Mobilservice offre des conseils d'orientation spécifiques aux communes des cantons partenaires (Argovie et Berne).

Effets

Environnement et énergie

Une mobilité plus respectueuse de l'environnement: à moyen et à long terme, une gestion cohérente et durable de l'énergie a pour effet une amélioration de la mobilité des habitants et des pendulaires. Le trafic lent, les transports publics et le trafic individuel motorisé sont considérés de manière globale, et le système consomme dans l'ensemble moins d'énergie, garantit une sécurité accrue et pollue moins.

Société

Une meilleure qualité de vie: une Cité de l'énergie est considérée par la population comme une commune moderne. Elle a réagi aux signaux d'alarme et met en œuvre une gestion de l'énergie et de la mobilité axée sur l'avenir. Le développement durable n'est pas un slogan creux: il s'agit d'un processus conscient et continu auquel de nombreux acteurs participent. La population bénéficie d'infrastructures de trafic lent et de transports publics meilleures, plus sûres et mieux adaptées aux personnes handicapées, sans parler de l'amélioration de la qualité de l'air qui en découle.

Economie

Plus de places de travail et de meilleures perspectives d'avenir: une mobilité attrayante et une bonne accessibilité sont des facteurs d'implantation essentiels pour l'économie. Les entreprises sont facilement accessibles, tant pour les collaborateurs que pour les clients et les fournisseurs, et ce par différents moyens de transports.

Outils

Démarche

Le processus en vue de l'obtention du label Cité de l'énergie[®] peut être mis en route sur la base de prestations déjà existantes ou de projets envisagés. Il peut permettre de dresser un état des lieux et poser des jalons pour la définition de nouveaux objectifs. La séquence suivante peut être envisagée:

1. Décision du conseil municipal quant à l'initiation d'un état des lieux ou l'obtention d'un conseil d'orientation
2. Demande d'affiliation à l'Association (au plus tard avant la certification)
3. Prise de contact avec les conseillers Cité de l'énergie et les experts en mobilité, définition du mode opératoire
4. Analyse de la situation, état des lieux
5. Interprétation, planification des mesures, programme d'action
6. Mise en œuvre des mesures
7. Règlementation du processus de certification, décision du conseil municipal
8. Audit de certification, publication
9. Remise du label
10. Etat des lieux annuel, audit de renouvellement tous les quatre ans

Financement

Les activités mises en place dans le cadre du label Cité de l'énergie[®] sont généralement financées par la commune. SuisseEnergie apporte une aide financière aux membres de l'Association Cité de l'énergie[®].

Marketing

L'ensemble des prestations fournies et des activités réalisées dans le cadre de Cité de l'énergie[®] constituent des éléments de marketing importants pour la commune.

Informations complémentaires

Autres liens :

- <http://www.energiestadt.ch>
- <http://www.aargaumobil.ch> (en allemand)
- <http://www.badenmobil.ch> (en allemand)

Autres documents à télécharger :

- Prestations de Cité de l'énergie[®] en matière de gestion de la mobilité, plans de localité avec informations concernant la mobilité, etc. <http://www.energiestadt.ch/page.asp?DH=272> (pages en allemand)
- Plans de localité axés sur la mobilité http://www.mobilservice.ch/template/fs/folder/1022/mob_flyer_fr.pdf
- La fonction de recherche de Mobilservice vous permet d'avoir accès à d'autres cas pratiques et dossiers concernant les thèmes abordés.

Adresses de contact et fournisseurs :

- Personne de contact à Cité de l'énergie[®], domaine de la mobilité: Monika Tschannen
monika.tschannen@bluewin.ch
- Personne de contact à Baden, Cité de l'énergie[®] Gold: Markus Kindler, markus.kindler@baden.ag.ch

Demandez conseil auprès des représentants de Mobilservice PRATIQUE de votre canton :

<http://www.mobilservice.ch/mobilservice/dossiers/mobilite/conseils-pratiques.html>

Responsable de l'élaboration de ce cas pratique :

Departement Bau, Verkehr und Umwelt (Département des constructions, des transports et de l'environnement)
Canton d'Argovie, Service des transports
Entfelderstrasse 22
5001 Aarau
Tél. 062 835 33 30
aargaumobil@ag.ch

Galerie de photos

